

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE le ONZE AVRIL
le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en session ordinaire,
à dix-huit heures
salle du Conseil municipal de Morzine,
sous la présidence de Monsieur Jean-François BERGER - maire

Date de convocation du Conseil municipal : 29 mars 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 18

Quorum : 12

Nombre de pouvoirs : 04

Nombre de votants : 22

- Pour : 22

- Contre : /

- Abstention : /

Présents : 18

Mmes, MM. MARCHAND Thierry, ANTHONIOZ TAVERNIER Elisabeth, MARULLAZ David, THORENS Valérie, FOURNET Bernard, VERNET Josette, MUET Daniel, MARULLAZ Marie-Paule, BRAIZE Jean-Michel, BAUD Philippe, LEFANT Myriam, MARTIGNONI Florence, GAYDON Jeanine, ROSSET Emmanuelle, GAYDON Jean-François, PAGE Olivier, MUGNIER CASTEX Margaux

Absents et excusés : 05

MM. Mmes BAUD PACHON Valérie, BÉARD Patrick, COQUILLARD Michel, RASERA Louise et TROMBERT Fabien

Pouvoirs : 04

Madame BAUD PACHON Valérie	à Monsieur BERGER Jean-François - maire
Monsieur BÉARD Patrick	à Monsieur FOURNET Bernard
Monsieur COQUILLARD Michel	à Monsieur BAUD Philippe
Madame RASERA Louise	à Madame MUGNIER CASTEX Margaux

- Madame Margaux MUGNIER CASTEX a été désignée secrétaire -

D_2024_04_11

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET ANNEXE « PARKINGS » : ADOPTION

Vu le CGCT et notamment les articles L2121-31 et L1612-12 et suivants,
Vu la délibération du conseil municipal approuvant le budget primitif 2023 en date du 30/03/2023,
Vu, le cas échéant, les décisions modificatives,

Ayant entendu l'exposé de Jean-François BERGER, le Conseil municipal siégeant sous la présidence du maire nouvellement élu conformément à l'article L2121-14 du CGCT,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le compte administratif de l'exercice 2023 du budget annexe « Parkings », arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Résultats
Résultat de clôture 2022	591 701,55 €	-113 619,01 €	478 082,54 €
Affectation au financement de l'investissement	192 097,06 €		192 097,06 €
Recettes 2023	464 600,90 €	252 891,74 €	717 492,64 €
Dépenses 2023	461 322,63 €	251 052,74 €	712 375,37 €
Résultat avant report	3 278,27 €	1 839,00 €	5 117,27 €
Résultat de clôture 2023	402 882,76 €	-111 780,01 €	291 102,75 €

DONNE quitus au maire en exercice en 2023, Fabien TROMBERT.

Pour extrait certifié conforme,
 fait à Morzine, le 16 avril 2024.

La secrétaire de séance,
Margaux MUGNIER CASTEX.



Le maire de Morzine,
Jean-François BERGER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire de Morzine, d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.